smkrp

KINÉ FLASH PARIS

LE JOURNAL DE TOUS LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

numéro 25 - mars 2009

Loi Hôpital-Patients-Santé-Territoires

Jeux de massacre à l'Assemblée Nationale

Comment le gouvernement s'apprête à abattre l'exercice libéral des professionnels de Santé

Lire page 3

Histoire d'Ordre

Ou comment le dictionnaire Trésor de la Langue Française informatisé peut nous aider à comprendre la signification de notre Ordre professionel

Lire page 7

Les infirmières en LMD mais pas les kinés

UNIVERSITÉ

Lire page 5

édito

C'est la crise… Celle des professions de Santé, celle des Kinés.

Les relations avec la CPAM sont toujours tendues, aucune avancée, les problèmes restent inchangés. (Indus, DEP, ASV…).
D'autres difficultés se dessinent à l'horizon 2009 avec les amendements votés par les députés sur le projet de loi HPST.
Une attaque en règle contre le Conseil de l'Ordre avec un vote à l'Assemblée Nationale dissolvant les CDO…
Toutes ces mesures répressives et destructives ne sont que le reflet de l'échec de la politique de Santé des gouvernements successifs et de la CNAM.
Face à cette politique de looser, nous restons vigilants, aptes à proposer des idées nouvelles, créateurs d'initiatives, rassembleurs de la profession.

Jean-Pierre Lemaître

Sommaire

Page 3 : HPST un cocktail au goût amer
Page 4 : Campagne du CNPS
Page 5 : Les infirmières en LMD
Page 6 : Tatie Babel
Page 7 : Histoire d'Ordre
Page 9 : Du caractère libéral
Page 11 : Physiothérapeute : appellez-moi kiné
Page 12 : En direct... du XV^{ème}
Page 13 : En bref
Page 14 : Revue de presse
Page 15 : Vive la crise
Page 16 : Les immortelles d'Audiard
Page 17 : Bi-phénol A contre triangle sur autoroute
Page 18 : Espace détente

Directeur de la publication :
Philippe Cochard

Rédacteur en chef :
Jean-Pierre Lemaître

Contact :
kfp@smkrp.org

Réalisation : **SMKRP**

Graphisme et mise en page :
Claude Cabin

Crédits photos : Claude Cabin, www.photo-libre.fr., Sasha Dunaevski, Rob Bouwman, Harry Caruanas, Laurence Thurion, cylonka Bsg, Daniel Duchon

Faites-nous partager vos bonnes adresses, curiosités, clins d'œil, etc
kfp@smkrp.org

Retrouvez tous les numéros de KFP
smkrp
KINÉ FLASH PARIS
WEB

HPST : un cocktail au goût amer.

Des états généraux de la Santé, où l'ensemble des professionnels de Santé a souhaité une réforme de l'enseignement universitaire, du système LMD, de l'ensemble du système de soins, de la protection des personnes en perte d'autonomie qu'elles soient âgées ou handicapées, est né, en octobre 2008, le projet de loi HÔPITAL-PATIENTS-SANTÉ-TERRITOIRES.

L'ensemble de la profession a accueilli ce projet avec méfiance, seul le syndicat Objectif Kiné s'en est fait le défenseur, sans se méfier du sens que l'on pouvait donner à cet engagement.
Roselyne Bachelot-Narquin, en définissant les axes de son projet, s'est engagée à « garantir pour l'avenir l'accès à des soins de qualité sur tout le territoire », le succès étant assuré en faisant en sorte que « culture libérale et culture hospitalière » soient « une véritable unité d'engagement autour du patient ». Cette solidarité, cette prise en charge du patient face à la maladie ou en état de perte d'autonomie devait être la raison d'un décloisonnement des différentes structures.

Depuis plusieurs semaines, le projet de loi est en discussion à l'Assemblée Nationale, où une pluie d'amendements donne au projet de Madame Bachelot-Narquin un sens beaucoup moins chargé d'espoir, d'ambition. En effet, du décloisonnement des différentes structures, ce sont des éléments entiers de l'édifice qui sont abandonnés, tel les CHU, la psychiatrie, le secteur médico-social. Les professionnels libéraux deviennent l'interface entre l'hôpital et le patient. La priorité étant donnée à l'hôpital.

Le projet de loi HÔPITAL-PATIENTS-SANTÉ-TERRITOIRES est devenu au cours des discussions parlementaires le « **Projet de loi portant réforme de l'Hôpital et relatif aux Patients, à la Santé et aux Territoires** ». Ceci est l'aveu même de l'intention des députés, faisant de l'hôpital le centre du projet, et de l'ensemble des autres éléments : Patients, Santé, Territoires, ses satellites. Dévoilant ainsi la gestion purement comptable de la Santé, c'est l'application d'une médecine planifiée, évaluée quantitativement, dirigée par la maîtrise comptable. Ce n'est plus un engagement de qualité au service de tous.

Ce projet a été détourné, vidé de son sens initial
C'est la désorganisation de notre système de soins
C'est un aveu de la faillite de la gestion de la Santé par la CNAM et l'État
C'est la porte ouverte à la gestion de la Santé par les Assurances privées et les Mutuelles
Nous entrons dans une ère nouvelle...

Jean-Pierre Lemaître

Les libéraux de santé à travers le CNPS ont décidé de se mobiliser pour faire barrage au projet de réforme « Hôpital Santé Patients Territoire » qui organise une étatisation des soins de ville pour mieux rationner les soins.

Pas plus que leurs patients, les libéraux de santé ne veulent d'un système à la britannique où les professions libérales de santé sont à la botte des caisses et de l'État, où les moyens feront cruellement défaut. En outre cette réforme construite sans concertation vise à affaiblir les syndicats pour mieux isoler les professionnels et les inciter à faire des économies sur le dos de leurs patients.

C'est pourquoi, le CNPS a décidé d'informer les Français sur les conséquences de la réforme « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » en lançant une campagne de communication à travers la presse quotidienne régionale, les Centres Départementaux des Professions de Santé (CDPS), les cabinets des libéraux de santé, les officines et son site Internet .

Le but de cette campagne est d'inciter les Français à réagir et à saisir leurs élus, en particulier leurs députés, pendant l'examen du projet de loi, pour qu'ils pèsent bien les conséquences directes de cette réforme sur la vie de leurs concitoyens et sur l'avenir de notre système de santé à la française. En adoptant le projet de loi tel quel, les députés prendraient le risque de déstabiliser l'organisation de la santé en France durablement et d'entraîner une gabegie financière sans précédent. À chaque fois qu'un gouvernement a généré un processus d'étatisation, cela s'est traduit par un fiasco retentissant dont il a fallu plusieurs années pour se remettre et dont le coût financier s'est révélé exorbitant. Chacun se souvient des errances du plan Juppé.

Visitez le site internet WEB cnps

Les infirmières en LMD

Au cours d'une présentation de la Loi portant réforme de l'Hôpital et marquant son soutien à la Ministre de la santé, Nicolas Sarkozy a annoncé vendredi 13 mars l'intégration des études d'infirmier dans le cadre universitaire et le système LMD (Licence – Master – Doctorat). Devant être mis en place dès la rentrée de septembre 2009, les étudiants des IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) se verront reconnus dès leur début d'exercice professionnel en 2012 à un échelon en adéquation avec cette mesure, avec leurs collègues déjà en exercice.

Les masseurs-kinésithérapeutes n'ont pas été mentionnés dans cette réforme. Pourtant, l'intégration des infirmiers dans l'université est précédée de l'expérience du L1-Santé développée par la grande majorité des IFMK depuis près de 20 ans. Sans doute cet oubli présidentiel est-il en lien avec les mesures de financement associées : la revalorisation salariale des 12.000 masseurs-kinésithérapeutes salariés à prévoir en 2012 est sans commune mesure avec celle des 400.000 infirmières salariées.

Pourtant, le Sénateur Jean-Claude Etienne, Rapporteur de la commission des affaires culturelles, déclarait le 11 février dernier qu' « Un jour viendra forcément où les masseurs-kinésithérapeutes auront leur place dans ce tronc commun [de formation en santé]. Ils le demandent, d'ailleurs, à la différence des infirmières et des infirmiers que nous avons également reçus et qui nous ont confirmé ne pas souhaiter participer, dans l'état actuel des choses, à cette première année commune [universitaire] aux études de santé ».

Pourtant, devant le Sénat, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Précresse, avait annoncé que les masseurs-kinésithérapeutes *« n'ont pas vocation à intégrer aujourd'hui – je dis bien aujourd'hui – la première année commune aux études de santé »*.

Bien que le choix de l'exercice salarié ne se résume pas, loin s'en faut, à la seule rémunération, cette réforme indispensable de la formation initiale au regard des missions de nos professions - tous modes d'exercice confondus - et ses conséquences directes sur le statut de l'exercice salarié est un des facteurs de développement de l'attractivité de ce type d'exercice particulier qui connaît aujourd'hui une désaffection croissante.

Ludwig Serre

UNIVERSITÉ

Tatie Babel

Certes non, la vie n'est pas un long fleuve tranquille.
On travaille bien à l'école. Hum, hum, pas tant que ça, mais on poursuit tout de même ses études, qu'on finit par rattraper un beau jour, dans le supérieur.
On fait une belle carrière. On décroche le poste de Directrice de la CPAM de Paris.

On arrive au dernier étage de la rue Georges Auric, bureau, terrasse, mezzanine, tout le confort moderne. On domine la ville, on voit grouiller les gens d'en bas, et même que, comme dirait l'ami Georges Brassens, penchée à ce balcon, on y voit « passer les cons », et puis un jour, patatras, on se fait brocarder par un petit syndicaliste, certes génial (en l'occurrence moi-même), et le poil s'irrite, le poumon tousse, mais l'œil frisse encore, forcé par un sourire jaune.
Le double. Je triomphe.

L'homme du monde qui sommeille en moi, est quelquefois torturé par le polémiste qui se réveille tous les matins, et tandis que le premier pense à offrir des roses, le second en aiguise avec béatitude les épines. Le gentleman oserait-il le bisou, que le pamphlétaire ouvrirait aussitôt la boîte à claque ?
Donc, on brutalise à la française, moitié ciguë, moitié loukoum.
Tel Victor Hugo invectivant Napoléon III, je dénoncerai les crimes et proposerai les châtiments.

Trier et choisir les mauvais MK (parce qu'ils ne télétransmettent pas), afin de les poursuivre en leur réclamant des indus, parce que jouant sur la date d'application d'une Loi, et attendre 9 mois pour déclencher la chasse aux sorcières est d'une perversion jusqu'ici inégalée.

Et ça vaut bien le César de la haine ordinaire.

SYNDICAT DES MKR DE PARIS : COTISATIONS 2009

	Cotisation 2009	Quote-part départementale	Quote-part fédérale
Tarif individuel	308 €	73 €	235 €
Tarif réduit *	270 €	46 €	224 €
1ère adhésion, nouveaux diplômés, retraités, salariés	49 €	10 €	39 €
Étudiants 3° année d'IFMK	15 €	0 €	15 €

** Associés, conjoints, plus de 60 ans*

Histoire d'Ordre

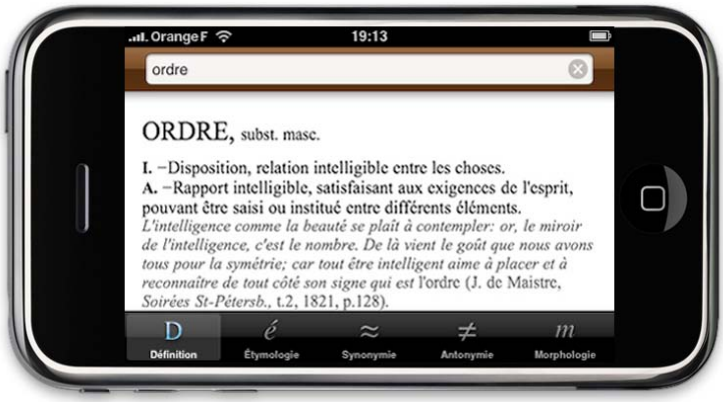

Il y a ce qui sépare et ce qui relie, mais tout comme les deux faces (par pure commodité et au hasard nous en nommerons une “pile”) d'une pièce de monnaie, infiniment indissociables, ce qui sépare et ce qui relie vont de concert, de paire (de pair ?).

Une petite recherche sur le Dictionnaire de mon iPhone (oui, je sais, les kinés sont pétés de thunes), a achevé d'une part de me convaincre que j'ai fait une excellente acquisition (quoique afficionado de la marque à la pomme depuis mon premier Apple IIe en 1982, je vous dirais la même chose quand bien même ce téléphone serait une grosse bouse…), et d'autre part conforté mon opinion quant au chaud sujet de notre tout jeune Ordre.

Il se trouve que l'application Dictionnaire de mon téléphone portable (qui est en fait un très bel avatar iphonisé du célèbre et en ligne TLFi : Trésor de la Langue Française informatisé, maintenu entre autres par le CNRS, dont je ne puis que vous conseiller l'usage) indique bon nombre d'autres définitions que celle très convenue et attendue qui renvoie à l'ordre intelligible des choses, dont une assez détaillée et tout à fait édifiante qui traite plus particulièrement de l'Ordre tel que nous l'entendrons à l'occasion de ce billet :

2. Groupe, association de personnes obéissant à des règles religieuses, morales, professionnelles.

a) Communauté de personnes dont les membres, après avoir prononcé des vœux solennels, vivent dans l'état religieux sous l'observance d'une règle.

P. ext. Toute communauté religieuse. Ordre de Saint-Benoît, des Carmélites; ordre cistercien; ordres monastiques, mendiants; abbé, chef, supérieur d'un ordre; règle, observance, habit d'un ordre. [J']endossai de nouveau la soutane pour entrer comme surveillant et professeur adjoint de sixième à l'institution Saint-Pierre, à Cervins (…) le supérieur appartenait à l'ordre des prêtres du Sacré-Coeur de Cervins (BILLY, Introïbo, 1939, p.165). V. enseignant II A 1 ex. de Gobineau et idée ex. 30.

Tiers-ordre. Association affiliée à un ordre religieux, formée de fidèles vivant dans le monde ou de réguliers menant la vie de la communauté. Tiers-ordre séculier; tiers-ordre régulier. Le premier Tiers-Ordre remonte à S. François d'Assise, qui après avoir fondé les Frères Mineurs et les Clarisses, établit en 1221 un troisième Ordre pour les chrétiens vivant dans le monde (Foi t.1 1968).

b) Compagnie religieuse et militaire créée au Moyen Âge pour combattre les infidèles ou pour remplir une fonction hospitalière.

Ordre du Temple (des Templiers), des Chevaliers Teutoniques; Ordre de Saint Jean de Jérusalem (devenu Ordre de Malte); Maître, Grand-Maître d'un Ordre. Ce voeu [de célibat] n'étoit pas général dans les ordres militaires chrétiens. Les chevaliers de S. Jacques-de-l'épée, en Espagne, pouvoient se marier; et dans l'ordre de Malthe, on n'est obligé de renoncer au lien conjugal, qu'en passant aux dignités de l'ordre (CHATEAUBR., Génie, t.2, 1803, p.473). La force de l'Ordre teutonique qui couvrait de tours carrées flanquées de poivrières aiguës la Bavière et les Sept Montagnes (FAURE, Hist. art, 1912, p.306).

c) Compagnie d'honneur instituée par un souverain ou un état, constituée par un ancien ordre de chevalerie ou créée, et dans laquelle on est admis soit par la naissance soit par le mérite ou les services rendus.

Ordre de Saint-Michel, de la Toison d'Or, de la Jarretière, du Saint-Esprit:

14. Les uniformes surtout fatiguaient l'oeil de leurs broderies; les ordres étrangers, les plaques de pierreries, les grands cordons, tous les aigles allemands, toutes les jarretières anglaises, les toisons d'or et les couronnes de fer, les Cincinnatus et les Nicham Iftihar se déployaient sur les fracs civils ou militaires et formaient comme autant de ruisseaux d'or et d'argent…

REYBAUD, J. Paturot, 1842, p.227.

[En France] Association honorifique dans laquelle l'État nomme les citoyens dont il veut récompenser les mérites personnels. Ordre de la Légion d'Honneur; Ordre des Arts et Lettres; Ordre (national) du Mérite; Ordre de la Libération (v. libération A 1 b hist. ex. de De Gaulle).

P. méton. Décoration, insigne de l'appartenance à un ordre. Avoir l'ordre de la Légion d'Honneur. (Dict. XIXe et XXe s.).

d) Organisme institué par une loi, chargé d'assurer la réglementation, la discipline et la défense de certaines professions libérales et auquel les membres de la profession sont tenus d'adhérer.

Ordre des architectes, des avocats, des médecins; Conseil de l'ordre. V. bâtonnat ex.

Histoire d'Ordre...(suite)

iPhone

Outre le fait que notre profession tout nouvellement ordinée se trouve maintenant en prestigieuse compagnie, l'examen attentif de cette définition nous permet de voir plus clairement ce qui en réalité relie les différentes acceptions du terme : depuis les ordres monastiques du cinquième siècle qui introduisent les notions de vœux, de conduite et de règle commune jusqu'à notre (trop récent pour être déjà coupable de hauts faits et donc cité) Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes, en passant par les ordres hospitaliers du XIIème et une variété de compagnies d'honneur (dont la Légion du même nom), c'est bien et avant tout (au-delà d'une connotation confessionnelle purement conjoncturelle ou d'un mérite personnel tout aussi contingent) la notion de service rendu qui, omniprésente, traverse et relie les quatre définitions de ce terme en un corpus.

Il y a donc ce qui sépare et ce qui relie mais il est maintenant devenu limpide pour le lecteur qu'en distinguant ses membres (du commun des mortels) notre Ordre indubitablement sépare… dans le même temps qu'il relie entre eux tous ceux qui, en s'en réclamant, en acceptent aussi les règles et se considèrent ainsi comme des pairs.
Œuvrant pour le bien commun, certes celui de ses membres, mais aussi (avant tout et surtout) pour le bien de ces "autres"… qui en l'occurrence se trouvent être nos patients.

Au bout du fond, seul un égaré (ou un esprit très pervers) viendrait à imaginer un seul instant qu'eût existé, qu'existe, ou bien qu'un jour puisse exister un Ordre des Agents Immobiliers ou des Vendeurs de Téléphones Portables… car si le client représente pour un commerçant une sorte d'absolu de l'"autre" (grosso-modo un arnaquable à merci tant que les concurrents font de même), il n'en va certainement pas de même de la relation qui nous lie à nos patients, qui s'attendent (fort légitimement) à trouver en notre fréquentation sinon l'ultime d'une solution à certains de leurs cuisants problèmes de santé, par surcroît un conseil avisé, un soutien dans l'épreuve, et un appui pour poursuivre un chemin escarpé… garder espoir.
La relation thérapeutique est à nulle autre pareille, elle tient à la fois du rapport à la mère (le prendre soin), et au père (l'éducation), la conduite avisée… au delà du soin nous œuvrons aussi à notre inutilité.

Les kinés sont désormais ordinés et ceux qui se demandent encore à quoi cela pourrait bien leur servir ne se posent tout simplement pas la bonne question.

Éric Charuel

NB : je tiens à la disposition des fâcheux la facture de mon itéléphone à la pomme, seulement 45 euros car il se trouve que je suis aussi un fidèle client de la marque au fruit qui est aussi une couleur…

Petits et grands maux d'Ordre

Certains députés souhaiteraient supprimer les Conseils départementaux de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, transférant alors leurs missions aux Conseils régionaux : non seulement nous verrions alors disparaître des structures de proximité indispensables aux patients et aux professionnels, mais il semblerait que le coût de fonctionnement global de l'Ordre pourrait s'en trouver augmenté !

Des consœurs et confrères salariés se réjouissent ouvertement de cette perspective, mais la Loi rendrait également l'inscription automatique des professionnels salariés par leurs employeurs : on ne peut pas tout avoir…

Du caractère Libéral
Sous la définition, la plage ?

*Étymol. et Hist. A. 1. Ca 1175 « **qui donne avec largesse, générosité** » ([BENOÎT DE STE-MAURE,] Ducs Normandie, éd. C. Fahlin, 44259); 1549 liberal de (EST.); 2. ca 1200 « **qui convient à un homme de condition libre** » (Dialogue Grégoire, éd. W. Foerster, p. 55, 7); 1755 éducation libérale (PRÉV.); 1845-46 profession libérale (BESCH.). B. 1750 « favorable aux libertés individuelles, en particulier à la liberté politique » (ARGENSON, Journ., VI, p. 141 ds BRUNOT t. 6, p. 129). Empr. au lat. liberalis « relatif à une personne de condition libre » d'où « bienfaisant, généreux » et « noble » proprement « qui convient à un homme libre », dér. de liber « libre ».*

Le Trésor de la Langue Française informatisé

Notre maintenant familier TLFi (http://atilf.atilf.fr/tlf.htm) est décidément fort bien nommé, car il s'agit bien d'un trésor qu'esbaudis nous découvrons là.
Notre ordiné libéral possèderait ainsi de bien grandes vertus.
Qu'il s'astreigne à suivre les quelques règles librement consenties quand il accepte de faire partie de la communauté de ses pairs dans l'Ordre, il n'en demeure pas moins une personne de condition libre et apte à donner autour de lui avec largesse et générosité (certains verront certainement dans cet accord du « libre et apte à donner » une relation de cause à effet).

Carrière libérale. Carrière qui demande dans son exercice une totale indépendance, en particulier vis-à-vis d'un intérêt, d'un contrat ou d'une autorité. Il déclara à sa mère qu'il se sentait invinciblement sollicité vers une carrière libérale (VOGÜÉ, Morts, 1899, p. 40).

Fort bien, mais il faut alors admettre que c'est au prisme des élections des instances ordinales que cette totale indépendance est maintenant acquise et prend tout son sens… et au travers de l'exercice de la démocratie que l'indépendance des uns reste soucieuse de l'intérêt des autres.

Mod. Profession libérale ou professionnels libéraux; médecin, sage-femme libéral(e). Celle qui s'exerce (ou celui qui exerce son métier) dans une relative indépendance, refusant toute ingérence de l'État et n'acceptant éventuellement qu'un contrôle limité d'une organisation professionnelle propre. Anton. fonctionnarisé. Pour le corps médical, l'entente directe entre le médecin et le malade sur le montant des honoraires est l'un des principes essentiels de la médecine libérale (MEYNAUD, Groupes pression Fr., 1958, p. 241). La Meurthe-et-Moselle compte près de 200 infirmiers et infirmières libéraux dont plus de 80 % sont des femmes (L'Est Républicain, 31 mars 1981, p. 2)

Nous trouvons maintenant une notion dont nous autres, masseurs-kinésithérapeutes, serions apparemment exclus : celle de l'entente directe.
Certes, tout comme pour nos amis médecins, chacun conviendra que nous nous trouvons, sur ce point des honoraires, fort assujettis et fâcheusement en contradiction avec le statut un tantinet idyllique décrit plus haut.
Il faut alors admettre que l'exercice de la démocratie limite indubitablement notre (trop) belle définition (nos votes laissant aux élus de la Nation le soin de borner les libertés des uns dans l'intérêt des autres), mais pour aussitôt conclure que le caractère particulier des professions dites libérales n'emporte pas un retour à la condition de sauvage.

Du caractère Libéral...(suite)

Subsiste pourtant un endroit en lequel cette fameuse essence libérale perdure et s'exerce encore : celui du colloque singulier (que nous empruntons volontiers aux médecins).
C'est en effet au sein de cette forme particulière de relation, faite de confiance et d'entente (thérapeute et patient unis), dans cette contractualisation pour le moins informelle que se définissent librement les conditions d'un aller mieux… le soignant s'engageant à procurer des soins éclairés et des conseils avisés, soucieux des particularismes et des projets de chacun qui vient le solliciter, et le patient en lui accordant sa confiance, à les suivre.
Il devient alors très difficile de prétendre qu'Ordre, EPP ou EBP sont des entraves à cette relation de confiance, cette relation thérapeutique que nous avons la chance de vivre et d'explorer au quotidien.

Soyons fiers de notre condition libérale et tentons de la vivre dans sa plénitude (enfin pleine de sens, mais qui en doutait encore ?), car nous avons librement choisi d'aider.

Pour terminer voici la définition proposée par L'union nationale des professions libérales (UNAPL) :

« Les professions libérales apportent à des personnes physiques ou morales qui les ont librement choisies, des services non commerciaux sous des formes juridiquement, économiquement et politiquement indépendantes garanties par une déontologie duale : respect du secret professionnel et compétence reconnue. Les professions libérales demeurent personnellement responsables de leurs actes. »

Eric Charuel

Message reçu : de la Société Française de Santé Publique (SFSP)

Lancement de l'étude Nutrinet

Etude financée par le Ministère de la santé et des sports, l'INPES, l'InVS, l'Université Paris13, l'INSERM, l'INRA, le Cnam et la Fondation pour la Recherche Médicale.

Il s'agit de constituer une nouvelle cohorte, ouverte pour 5 ans et de recruter 500.000 internautes *(de plus de 18 ans)* qui accepteraient de participer pendant *(au moins)* 5 ans à l'étude en répondant à des questionnaires alimentaires *(3 enregistrements alimentaires de 24h tous les ans)*, à des questionnaires annuels sur l'activité physique, sur de multiples déterminants des comportements alimentaires, sur leur état nutritionnel et sur leurs mesures anthropométriques.

Les promoteurs de Nutrinet recherchent, d'ores et déjà, des volontaires pour participer à cette grande étude.

Merci à tous les lecteurs du flash d'être les ambassadeurs de ce grand projet de recherche dont les applications en terme de santé publique seront d'une grande importance.

François Bourdillon, Président de la SFSP
Serge Hercberg, Professeur de nutrition

WEB

Physiothérapeute : appelez-moi Kiné !

De la même manière que le médecin s'appelle Docteur, l'avocat, Maître, l'évêque, Monseigneur, le physiothérapeute s'appellera toujours Kiné.
Là non plus, pas question de perdre notre identité qui s'est forgée au fil du temps.
Les anciens avaient recherché en 1946, un mot qui signifiait « soigner par le mouvement », et ce fut kinésithérapeute.

La catégorie sociale confrontée aux nombreux blessés de la seconde partie de la deuxième guerre mondiale de 1944/1945 fut celle des infirmiers, obligés de faire face aux exigences de la rééducation fonctionnelle. Puis on ouvrit par équivalence la porte à ceux qui « enseignaient » le mouvement, et ce furent les « profs de gym », et enfin à ceux qui massaient depuis la nuit des temps et ce furent les masseurs médicaux.

Et nous sommes ainsi devenus en 1946, des Masseurs Kinésithérapeutes.

En 1963 se crée la FFMK…R, et la profession marque davantage son orientation vers la rééducation, en y ajoutant un « R », mais les administrations n'intégreront jamais cette spécificité, la Sécurité Sociale ne s'arrêtant même qu'à « masseur ». Elle avait déjà deux noms de retard, elle en aura bientôt trois.

Aujourd'hui la reconnaissance populaire nous identifie par simplification comme « kiné ».
Chaque profession a connu sa propre évolution historique, et qui se souvient aujourd'hui que les coiffeurs et les chirurgiens avaient la même origine de barbiers ? Et pourtant, pas de confusion possible.

Il ne faut pas s'attendre à de quelconques contributions de la part des administrations pour participer à l'évolution de la kinésithérapie française vers la physiothérapie internationale. Elles n'ont jamais rien inventé. Rien, enfin presque, la seule partition qu'elles aient jamais composée est la symphonie maudite des empêcheurs de tourner en rond.

Changer de nom, n'est pas un caprice de star, mais répond à une somme d'exigences modernes. Formation initiale plus agressive. Évaluation des Pratiques Professionnelles systématique. Équivalence des compétences au niveau européen. Exigences d'une recherche fondamentale pour une qualité des soins tournée vers l'avenir, et non vers le passé comme le proposent les médicaments génériques qui « soignent » la France de demain, par souci d'économie, avec des molécules vieilles de 20 ans. Pas de ça chez nous. Nous, notre avenir est devant nous et non en retard d'une génération.

Si le masseur était le kinésithérapeute d'hier, le physiothérapeute sera celui de demain.

Michel Rusticoni

ATTENTION AMIS MOTARDS

SOYEZ ATTENTIFS À VOTRE STATIONNEMENT

La chasse aux 2 roues motorisés est ouverte désormais dans le 15ème !

Vendredi 6 mars, à peine 8h, je vois une escouade de fonctionnaires zélés, aligner fermement tous les 2 roues stationnés sur un très large trottoir, accrochés aux grilles, à quelques mètres du lycée Camille Sée.

Piéton ce matin, je converse poliment avec eux leur faisant part de ma désapprobation car ils ne gênent pas la circulation des piétons. Le jeune chef, motard lui même, fait à contre cœur son travail et m'apprend surtout que notre cher Préfet de Police a lancé l'offensive "moto" sur le 15ème. Renforcement des contrôles routiers sur l'arrondissement, plus de motos sur les trottoirs sur les secteurs Montparnasse, Vaugirard, Lecourbe, Croix-Nivert.
Vous voilà prévenus, bon courage pour trouver un stationnement correct...

Après avoir abandonné la voiture pour mes visites, maintenant la moto, je vais abandonner les visites bientôt.....
Vivement que l'on m'oblige bientôt à me parquer dans un désert médical !!
Faites suivre.....

Jean-Fred Prost

PV de stationnement : nouvelle procédure

WEB

FFMC
Fédération Française des Motards en Colère

MOTO VERCORS

Du 5 au 7 juin 2009 la FFMKR organise son troisième week-end randonnée moto.
C'est désormais une date à retenir, pour vous consœurs, confrères, et aventuriers des temps modernes. Ouvert à toutes et à tous, syndiqués ou non, vos compagnes ou compagnons seront les bienvenus.
Formation continue en soirée, convivialité, découvertes gastronomiques et culturelles, un programme qui attire de plus en plus toutes celles et tous ceux pour qui le « Road movie », n'est pas un vain rêve.

Contacts
Charles SCHPIRO - 06 75 01 24 83
Gilles DORSO - 06 08 15 37 49

En bref

ASV : Recours auprès du Conseil d'État

Opération de la dernière chance pour sauver notre ASV, le recours a été déposé par dix syndicats de professions paramédicales, dont la FFMKR et le SNMKR. Les syndicats expliquent dans un communiqué que « *quoi que prétendent les ministères concernés, jamais les propositions des professionnels n´ont été prises en compte lors d´un simulacre de négociation destiné à essayer de faire valider par les représentants syndicaux les dispositions d´un décret inique*». En effet, le gouvernement a décidé, le 10 octobre dernier, d'enterrer notre Avantage Social Vieillesse malgré la fronde unanime des syndicats et contre l'avis même de l'UNCAM et de la CARPIMKO. Espérons que la plus haute juridiction administrative française nous rétablira dans notre bon droit.

Les Français et les déserts médicaux

Une étude TNS-Sofres, effectuée pour Dimanche Ouest-France met en avant la satisfaction globale des Français quant à l'accès aux soins. 94% sont satisfaits de la proximité d'un médecin généraliste et 87% apprécient celle d'un hôpital. Comme on pourrait s'en douter, le sondage révèle une profonde disparité entre les réponses des citadins et des ruraux. Ces derniers ne sont que 71% à être satisfait de la disponibilité de leur généraliste. Malgré ces bons résultats globaux, 58% des personnes interrogés ce déclarent contre la liberté d'installation des médecins.

Le « testing » s'invite dans nos cabinets

Les députés viennent de voter la possibilité de réaliser des « testing » chez les professionnels de santé. Il ne s'agit pas, bien sûr, du testing neuromusculaire dont les kinésithérapeutes sont les experts, mais bien de la technique visant à démontrer l'existence d'un refus discriminatoire dans la distribution des soins. Cette mesure qui stigmatise une fois encore les professions médicales et paramédicales s'inscrit dans le cadre de la loi Bachelot qui semble avoir pour unique fonction de détruire le système libéral de santé. Le patient qui s´estimera victime d´un refus de soins illégitime pourra saisir l´organisme local d´Assurance Maladie ou le conseil départemental de l´Ordre concerné. Son dossier sera alors soumis à une commission de conciliation qui étudiera notamment les résultats du testing, ceux-ci étant considérés comme des « éléments de preuve recevables ». Une sanction financière pourra être prononcée par l´organisme local d´Assurance Maladie ou le conseil départemental de l´Ordre en cas d´échec de la conciliation.

Fraude à la sécu : la grande traque

360 millions d'euros récupérés en quatre ans dont 132 en 2008, plus de 200 condamnations pénales infligées et près de 300 interdictions d'exercer prononcées à l'encontre de professionnels de santé. La sécu entend ne plus rien laisser passer et promet d'intensifier encore son action dans les prochaines années. Le dispositif de mise sous accord préalable de médecins, seulement utilisé jusqu´ici pour les arrêts de travail, a été étendu aux prescriptions de transports sanitaires et aux actes de masso-kinésithérapie.

Les médecins qui seront jugés comme prescrivant trop de séances de kinésithérapie verront leurs prescriptions systématiquement contrôlées pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois. En cas de récidive et après une seconde mise sous accord préalable, la sécu n'exclut pas d'utiliser des pénalités financières et de demander des sanctions ordinales.

À Clairefontaine, Sarkozy oublie les kinés

Ce 13 mars, le Président, en visite au centre hospitalier de Rambouillet puis au centre national de football de Clairefontaine a défendu la future loi Hôpital, patients, santé, territoires qu'il a qualifiée de « *juste* » et de « *nécessaire* ». Il annoncé que les médecins libéraux devront aider au désengorgement des urgences hospitalières en prenant des gardes. Le Chef de l´État a également confirmé sa volonté d'engager la concertation sur le volet statutaire de la réforme de la profession d'infirmier, liée à la reconnaissance de leur formation dans le cursus licence, master, doctorat (LMD). Aucun engagement de cette sorte n'a été évoqué pour les kinésithérapeutes.

Claude Evin pressenti pour la direction de l'ARS d'Île-de-France

Nouvelle débauche au PS : l'ancien ministre socialiste de la santé, soudainement pris d'un enthousiasme débordant pour la future loi Hôpital, patients, santé, territoires portée par Roselyne Bachelot, pourrait bien être nommé directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

Revue de presse

par Claude Cabin et Philippe Cochard

13 février — LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

Le Sénat reporte d'un an la L1 Santé

Le Sénat a adopté une proposition de loi instaurant une première année commune pour les étudiants en médecine, pharmacie, dentaire et sage-femme mais en a repoussé l'application à la rentrée 2010-2011. Le texte prévoit aussi la réorientation des étudiants à l'issue du premier semestre en faculté de sciences. L'opposition s'est abstenue, déplorant notamment que les autres professions de santé, comme les kinésithérapeutes, ne soient pas incluses dans cette première année commune.

À force de nous oublier et de nous stigmatiser de façon systématique, le gouvernement actuel tenterait-il de nous faire voir rouge ou de nous faire apprécier la vie en rose.

17 février — Capital.fr

Pessimisme pour le financement de la Sécu

Sous l'impact de la crise économique, le déficit pourrait atteindre 15 milliards d'euros en 2009 soit plus de 4,4% du PIB selon Eric Woerth. Le ministre rappelle *« qu'un point de masse salariale en moins, c'est 2 milliards d'euros de déficit en plus »*. Balayant du revers de la main la nécessité d'un deuxième plan de relance, il n'oublie pas de préciser que *« nous devons revenir à un équilibre structurel en luttant contre les dépenses inutiles, en poursuivant l'effort de redressement de l'assurance maladie »*.

Le monde de la santé est une nouvelle fois choisi comme bouc émissaire. On va bientôt nous accuser d'être aussi responsable de la crise des subprimes. C'est pas les traders, c'est les kinés !

22 février — LA DÉPÊCHE DU MIDI

La fin du massage au café

Des étudiants kinés de Toulouse avaient pris l'habitude de proposer des *« apéros massages »* dans l'arrière-salle d'un café. Ce n'était pas du gout du conseil de l'Ordre de la Haute-Garonne qui brandissant l'étendard du monopole du massage a eu tôt fait de faire cesser les TP bistrotiers de nos jeunes potaches.

L'histoire ne dit pas s'ils massaient aux huiles essentielles de Ricard !

25 février — La Tribune

RSI : 1 milliard d'euros de recettes manquantes

La réunification du régime de sécurité sociale des artisans et commerçants au sein du RSI, instauré en 2006, ne se fait pas sans générer de nombreux problèmes. Multiplicité des systèmes d'information, des assiettes de cotisations et des modalités de recouvrement différentes selon les organismes ont fait qu'il manque aujourd'hui un milliard dans les caisses.

L'affiliation au régime général est le dernier avantage que nous octroie le conventionnement. Gardons-le jalousement.

04 mars — le généraliste.fr

Fraude de deux millions d'euros à la sécu à Paris

Une centaine de prévenus, dont deux médecins, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Paris pour une escroquerie à la Sécurité Sociale estimée à quelque deux millions d'euros. Les membres du « réseau yougoslave » percevaient indûment des indemnités journalières grâce aux arrêts bidons prescrits par les deux médecins. Pour l'avocat de la CPAM, *« ils ont bafoué la confiance publique inhérente à leur fonction »*. Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins a d'ailleurs décidé de se constituer partie civile.

Et à part ça, M^me^ Babel nous cherche des poux pour quelques AMS 7,5 et 9,5 !

05 mars — egora.fr

Déficit record et licenciements à l'AP-HP

80 milliards de déficit de plus qu'en 2008. L'AP-HP va mal et s'apprête à licencier 700 personnes dont au moins deux tiers de personnels soignants. L´annonce de ce plan de rigueur intervient alors que l´AP-HP s´est engagée dans une réforme de grande ampleur, anticipant le vote du projet de loi Bachelot qui modifiera son statut.

Puisqu'on vire les soignants, les gratte-papiers vont-ils poser les perfusions et rééduquer les patients ?

Vive la crise

WEB

En 1984, Laurent Joffrin avec Yves Montand montent une émission de télévision au titre provocateur de « Vive la crise ». En plein mitterrandisme, elle tente de nous en expliquer les tenants et les aboutissants qui nous ont conduit à dévaluer trois fois le franc.
Elle créera l'événement de la saison. Il en résultera une énorme audience, et une casserole éternelle aux basques d'Yves Montand, car la presse dévoilera plusieurs mois plus tard que ce « moralisateur » politique de la bonne conscience de gauche, avait touché un cachet de 800.000 francs pour « jouer dans ce spectacle », qui prétendait raconter à chacun l'inéluctable angoisse d'avoir à se serrer la ceinture. Le Grand Escogriffe en fera paraît-il don, beaucoup plus tard et sous la contrainte, à quelques associations.
Comme quoi chaque icône peut perdre sa notoriété sur un coup de tête (même Zizou).
Ne poussant la chansonnette qu'avec modération, ne faisant pas de bicyclette dans les plaines du Far-West, et n'ayant connu la gloire que dans mes films de vacances, je reprendrai tout de même bien volontiers cette idée de : « Vive la crise ».

Les français n'évoluant jamais par petits pas, ils ne sont géants que par secousses.
Orangina, cette boisson qui aux dires des anciens aurait connu ses premiers pétillements avec l'eau corse d'Orezza, va-t-elle devenir le nouveau symbole de la France, qui ne prend toute sa puissance que lorsqu'on lui secoue la pulpe, et Dieu sait si sur l'Île de beauté on sait décoller les pulpes ?
La France est dans le pétrin, ça tombe bien, on a les mains pour ça.
La France vit sous un modèle d'après guerre, la kinésithérapie aussi. Les français ont des exigences pour demain, les kinésithérapeutes également. La répartition des compétences ne répond plus aux besoins de santé publique, qu'à cela ne tienne, les physiothérapeutes lui proposent un avenir.

Nous sommes aujourd'hui capables d'évaluer nos pratiques, d'entrouvrir à la force du poignet les portes de la recherche, d'intégrer des champs de diagnostics, et répondre ainsi au besoin de transfert de compétences définies, comme l'assume la physiothérapie internationale.
Soyons géants.
La crise nous offre une « chance », de rebondir par nécessité vers une qualité plus accrue de nos savoirs, et si au passage nous sommes obligés de tirer les oreilles de quelques ministres à la vocation limitée, je sens que nous serions tout aussi capables d'aller frictionner jusqu'à la permanente les brushings trop politiquement corrects.

L'avenir ne se marchande, il se conquiert.

Michel Rusticoni

AGENDA

19 mars 2009	Conférences du CIROMK - Éthique et kinésithérapie
26 mars 2009	Assemblée Générale Ordinaire du SMKRP
11 avril-26 avril 2009	Vacances scolaires
21 avril 2009	Parution KFP n° 26

Les immortelles d'Audiard commentent l'actualité

« Nicolas, mon petit… je ne voudrais pas te paraître vieux jeu ni encore moins grossier. L'homme de la pampa, parfois rude, reste toujours courtois, mais la vérité m'oblige à te le dire : ta Roselyne** commence à me les briser menu… »*

Lino Ventura dans *Les Tontons flingueurs*,
Film de Georges Lautner, 1963

** Nicolas remplace Patricia et ** Roselyne remplace Antoine, dans le texte original. Actualité oblige.*

La ministre de la santé est sur tous les fronts. HPST, cautionnement des pratiques professionnelles par des hors-la-loi, silence complice sur le racket des indus, et mystification érigée comme principe de concertation, tout se met en place pour déclencher le massacre des professionnels de santé.

LES PROPHÉTIES DE SAINTE KITOUCHE, PATRONNE DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

mars 2009

Quand la grande Pécresse avoua
Que la vocation des kinés n'était pas
De viser le master et le doctorat
Le mépris écœura et la haine s'installa
À poil la blonde, tout le monde s'écria
Impertinents jusqu'aux bouts des doigts
Pour atteindre l'inaccessible étoile
Plutôt la guerre que l'omerta

Bi-phénol A contre triangle sur autoroute

On pourrait croire à la sortie du dernier film de James Bond.

Pourtant ce n'est que le dilemme ordinaire de la terrible angoisse posé par les tragédies distillées journellement par les médias. Principe républicain du masque : ***g****érer une crise consiste d'abord à susciter des débats de société.* ENA 1ère année.

Du coup apparaît sur le marché très porteur des nourrissons le spectre de la molécule de plastique contenue dans les biberons et qui donnerait le cancer. Jusqu'à présent on n'avait que la crise pour nous tordre les tripes, mais voilà que ce lapin moléculaire sorti tout droit d'un chapeau poignarde jusqu'à la déchirure notre ulcère débutant.

Une mère qui téléphone avec un portable tout en donnant ce biberon, je t'racontes pas le jacuzzi dans les boyaux de la tête du pauvre chiare.

Remettant une couche sur l'abominable, ne voilà-t-il pas qu'on apprend dans le même temps, que le triangle de sécurité posé sur une autoroute serait dangereux. Pourtant on se souvient qu'il y a quelques temps de cela un célèbre couturier nous invitait à nous déguiser en canari des fossés, avec un magnifique gilet jaune, apposant quelques trente mètres plus loin, sur le bitume, le fameux triangle rouge de la signalisation. Avaient-ils oublié de nous faire acheter le sac de sable de 10 kg pour le lestage dudit engin, toujours est-il que demain, il n'est pas impossible qu'on nous demande de remplacer ce spencer doré par un caleçon rose clignotant, plus visible la nuit dans les sous-bois ?

Hier sécuritaires, aujourd'hui dangereux. Quand faut-il croire ces avertissements ? D'autant plus que mon voisin de palier tousse ses cigarettes toutes les nuits depuis 90 ans, et qu'il n'est toujours pas mort, comme le lui préconisent avec insistance ses paquets de cigarettes. Ce manque de conformité devrait d'ailleurs l'inciter à porter plainte pour publicité mensongère.

Foi de charbonnier. Fumer tue, d'accord, mais quand ?

Comment survivre dans cette surenchère du désespoir ?

La seule solution, un générique à deux faces : d'un côté le bon sens et de l'autre l'humour.

Michel Rusticoni

Paris Main d'Or

WEB

Excellent restaurant Corse dans une ambiance d'auberge à l'angle de la rue du Faubourg Saint-Antoine et du Passage de la Main d'Or. Vous pouvez venir déguster en toute confiance cette cuisine traditionnelle et familiale où les vins régionaux sont aussi d'excellente qualité.

Paris Main d'Or
133 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 Paris
01 44 68 04 88

Des corps ouverts

WEB

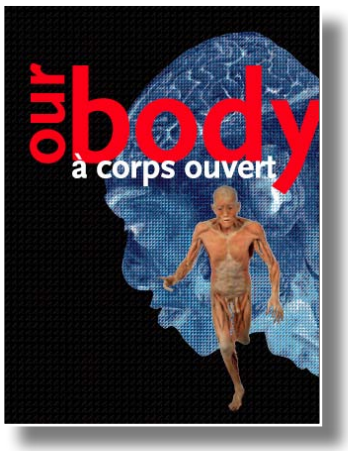

Juste pour signaler cette remarquable exposition qui, après avoir fait le tour du monde et interpellé 30 millions de visiteurs (en défrayant parfois la chronique), met enfin en scène à Paris ses cadavres embaumés par imprégnation polymérique.
Une expo incontournable pour le kinésithérapeute de bon aloi, et parfaitement indispensable pour l'étudiant.

Our body/ à corps ouvert
Du 12 février au 10 mai 2009
Espace Madeleine
12 boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Les brèves de cabinet

Réelles, authentiques et vécues : chroniques ordinaires de la vie du cabinet de physiothérapie

-"Monsieur le kiné j'en ai assez de souffrir du dos ! Rien n'y fait : ni médicaments, ni massages, ni gymnastique, ni manipulations sont venus à bout de mon mal de dos. Alors j'ai pris rendez-vous avec l'apiculteur".

-"Vous avez raison Madame mais attention cela pique !"